

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1632

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Subvention exceptionnelle à l'Association Régionale Rhône-Alpes pour le Développement des Emplois de Proximité dans le logement social (ARRADEP)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguét), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1632**

commission principale :	urbanisme
objet :	Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Subvention exceptionnelle à l'Association Régionale Rhône-Alpes pour le Développement des Emplois de Proximité dans le logement social (ARRADEP)
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Association Régionale Rhône-Alpes pour le Développement des Emplois de Proximité (ARRADEP) dans le logement social réalise chaque année un programme de petits travaux dans des logements sociaux au titre de l'amélioration du parc de logements HLM dans les quartiers politique de la ville de l'agglomération lyonnaise.

Ces travaux concernent 350 logements, qui sont remis en état ou améliorés. Ils sont réalisés par un effectif de 300 personnes en contrat d'insertion pour lesquels ils représentent une étape en vue de leur inscription dans un parcours d'accès à une vie professionnelle. L'impact de cette action est ainsi doublement positif sur le plan du maintien d'une qualité résidentielle satisfaisante dans des quartiers fragiles et sur celui de l'opportunité de travail pour des personnes de ces quartiers qui sont très éloignées de l'emploi. L'année 2010 est marquée par des difficultés pour le portage financier de cette action, notamment une participation des crédits européens moindre que prévu.

En conséquence, il est prévu de faire évoluer le montage de cette action à l'avenir pour la poursuivre sur des bases fiables. Dans l'attente, il est proposé une participation exceptionnelle de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 200 000 € pour l'année 2010.

Le budget prévisionnel de l'ARRADEP est le suivant :

Dépenses		Recettes	
achats	2 740 €	Europe	154 273 €
formation	561 940 €	Etat	848 090 €
impôts, taxes et versements assimilés	24 210 €	Région	101 800 €
charges de personnel	1 710 020 €	Département	442 347 €
autres charges de gestion courante	362 900 €	Communauté urbaine	200 000 €
		financeurs privés	915 300 €
Total	2 661 810 €	Total	2 661 810 €

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 200 000 € au profit de l'Association Régionale Rhône-Alpes pour le Développement des Emplois de Proximité (ARRADEP) dans le cadre de son activité sur le logement social pour l'année 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'ARRADEP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657480 - fonction 820 - opérations n° 1968 et n° 1969, selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € en 2010,

- 100 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.